



Visio-conférence « transfert SSA » du 7 septembre 2022

La DGAL file comme un lièvre, alors que la DGCCRF patauge comme Mac Mahon !

Cette visio-conférence était présidée par Virginie BEAUMEUNIER, accompagnée d'André SCHWOB, de Coralie OUDOT et de Marie SUDERIE, directrice de cabinet adjointe.

L'alliance **CCRF-FO** / **CFTC-CCRF** était représenté par Dominique GENDRON (CCRF-FO), Emmanuel FRONTIN (CCRF-FO), Johann PASCOT (CFTC-CCRF) et Yannick WILWERT (CFTC-CCRF).

Ce qu'il faut retenir de cette réunion :

Vraiment très peu de choses !

En effet, cette réunion a été d'une vacuité rarement atteinte en termes d'informations, avec une longue liste de questions transmise opportunément par une OS, juste avant le début de la réunion, et permettant ainsi à la direction générale de meubler le temps imparti !

La directrice générale est apparue très réticente à vouloir communiquer sur le sujet. Elle a indiqué avoir peu d'informations à fournir et surtout que la communication se ferait plus tard à deux voix avec la DGAL.

Alors pourquoi avoir organisé une telle réunion ? Pour cocher la case « dialogue social » ?

Néanmoins, l'alliance CCRF-FO / CFTC-CCRF a insisté pour obtenir les informations issues des travaux des groupes de travail que nous étions en droit d'attendre car promis lors de l'audience ministérielle de fin juin.

La directrice générale s'est offusquée face à notre insistance et nous a répondu qu'elle n'était pas autorisée à communiquer sur ce point et qu'il nous fallait attendre début octobre.

Or, nous savons, par ailleurs, que la DGAL a préparé de façon très active, pendant les congés estivaux, les transferts décidés.

L'administration a alors poursuivi sa lecture fastidieuse du document transmis par l'OS sans forcément y répondre Elle s'est limitée à ne communiquer que les informations validées, en coordination avec la DGAL.... **éléments par ailleurs déjà connus !**

Elle a aussi indiqué qu'une foire aux questions (FAQ) serait prochainement mise en ligne sur l'intranet GECL qui reprendrait notamment le document transmis.

Pour l'alliance CCRF-FO / CFTC-CCRF, cela ne répond absolument pas à la véritable problématique posée par le transfert : que vont devenir les agent.e.s CCRF concerné.e.s ? Quelles sont les possibilités de reconversions ?

L'administration n'a manifestement pas apprécié nos questionnements et a répondu qu'elle communiquait bien sur ces éléments, notamment via le PNE.

L'alliance CCRF-FO / CFTC-CCRF lui a répondu que cette communication était inefficace et qu'il fallait faire un accompagnement adapté.

L'administration a alors précisé qu'elle ne pouvait donner aucune information tant que le PNE n'était pas arrêté. Elle a également indiqué qu'une réunion des directeurs était programmée le vendredi 9 septembre et qu'elle permettrait de faire le point... **ce dont nous doutons très sérieusement puisque nous avons cru comprendre qu'il fallait attendre début octobre pour en savoir davantage sur les avancées !**

Par ailleurs, du fait de la suppression des missions SSA, les postes d'Inspecteur Expert (IE) qui sont liés à ces missions devraient être supprimés. Les agent.e.s concerné.e.s devront avoir une nouvelle mission d'expertise pour conserver leur fonction d'IE.... **ce qui n'est pas une bonne nouvelle !**

Concernant le SCL, la directrice générale a indiqué qu'elle y est très attachée.... **sans aucune autre précision !**

Concernant le programme d'activité : elle a précisé que l'activité SSA devrait être « sanctuarisée et isolée »... **mais la question a été relativement éludée !**

Concernant le système informatique et les applications métiers, la directrice générale a indiqué que :

- la DGAL ne devait pas seulement se reposer sur la CCRF
- elle restait très préoccupée par la sécurité du système d'information.

Concernant les autres thématiques abordées :

- Les stagiaires :

L'alliance CCRF-FO / CFTC-CCRF a posé la question de l'indemnité repas des stagiaires lors des enquêtes.

L'administration a répondu qu'il n'y avait pas d'IFDD pour les stagiaires et que l'accord indemnitaire ne changeait donc rien pour eux.... **ce dont nous sommes en total désaccord !**

- Le transfert des contrôles à l'importation :

Le transfert des contrôles à l'importation aux douanes sera effectif au 1^{er} juin 2023, les derniers sites concernés étant les aéroports internationaux.

- Le projet SESAM

L'administration a regretté l'absence de testeuses & testeurs parmi les agent.e.s malgré les demandes qui avaient été faites. Les besoins n'ont pas été caractérisés et cela a une incidence sur l'application.

Elle a précisé toutefois que de nombreuses « livraisons » visent à « réparer » les problèmes.

Elle a aussi indiqué la difficulté à recruter des personnes compétentes et un changement de prestataire.

Enfin, elle avance la difficulté pour caractériser les problèmes et leurs fréquences.

- Le déménagement des agents de la DREETS Aquitaine :

En l'absence d'arrêté de restructuration, aucune indemnisation n'est prévue pour les agents, s'agissant d'une fin de bail.

Au regard de l'attitude de l'administration quant à nos questionnements qui l'ont manifestement embarrassée,

l'alliance CCRF-FO / CFTC-CCRF rappelle que le rôle d'un.e représentant.e d'une organisation syndicale représentative est de porter le mandat qui a été confié !

Pour notre alliance, c'est la base élémentaire pour établir un véritable dialogue social constructif.